

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

31 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe LABORDE, Maire.

Membres	Présents	Excusés	Procuration	Secrétaire de séance
ARAUJO Nolwenn		X		
BÉGU Sandrine	X			
BELLOCQ Franck	X			
CAZEAU Sébastien		X	BELLOCQ Franck	
CRABOS Alain	X			
FRANCOIS Serge	X			
LABORDE Philippe	X			
LAFAYE Bertrand	X			
LAMARQUE Jean-Pierre	X			
LASCOSTES Gilles	X			
MARIE Isabelle	X			
NOUGARO Aurélien	X			
SAINT GERMAIN Caroline	X			
SANDRÈS Cathy	X			
SLOSTOWSKI Nelly	X			X

Date de convocation : 28 mars 2022

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le Compte Administratif 2021 pouvant se résumer ainsi :

œ Section de fonctionnement	Excédent	122 351.91 €
œ Section d'investissement	Déficit	14 590.37 €
	Excédent Global	107 761.54 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le Compte de Gestion 2021 présenté par Monsieur REDON Jérôme, Receveur Municipal.

VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les communes sont compensées à l'euro près de la perte de ce produit fiscal. Ainsi, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties revient aux communes depuis 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de maintenir les taux des taxes communales inchangés pour l'année 2022 à savoir :

- Taxe foncière bâti : 33.51 %
- Taxe foncière non bâti : 57.65 %.

PERSONNEL COMMUNAL

RIFSEEP

Monsieur le Maire informe que le projet de délibération a été soumis, le 28 février dernier, à l'avis du Comité Technique pour la 2^{ème} fois. Le dossier a reçu, à nouveau, un avis favorable du collège des représentants de l'administration et un avis défavorable unanime du collège des représentants du personnel.

En cas d'avis défavorable à l'unanimité en 2^{ème} examen, la collectivité peut néanmoins délibérer en maintenant les dispositions proposées.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'entériner le projet de délibération soumis en séance du 09 décembre 2021.

La présente délibération prend effet à compter du 01^{er} avril 2022 et annule et remplace la délibération initiale du 07 novembre 2016.

Création de poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent polyvalent.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide la création, à compter du 01^{er} avril 2022, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent polyvalent, et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Création de poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe pour assurer les missions d'agent polyvalent de garderie et de cantine.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide la création, à compter du 01^{er} juillet 2022, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe pour assurer les missions d'agent polyvalent de garderie et de cantine, et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Création de poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe pour assurer les missions d'agent polyvalent de restauration.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide la création, à compter du 01^{er} juillet 2022, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe pour assurer les missions d'agent polyvalent de restauration, et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ANNEXE ACCUEIL PERISCOLAIRE AUPRES DE LA CCPOA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune met à disposition de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans les locaux de l'annexe accueil périscolaire, situé au 36 route de Larriou, où sont installés la crèche familiale, le RPE et le LAEP. Cette mise à disposition se fait moyennant une location de 400 € par mois depuis le 15 octobre 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réévaluer le montant de cette location pour un montant de 450 € par mois sur les bases suivantes :

Forfait ménage et entretien :	260 € par mois
Forfait eau et électricité :	..90 € par mois
Location :	<u>100 € par mois</u>
Soit un montant de	450 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve les termes de la mise à disposition tel que définis ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

SUBVENTION UKRAINE

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la Commune d'Estibeaux tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La Commune d'Estibeaux souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, en faisant un don d'un montant de 719€ (1€/habitant de la commune) au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes@dgifp.finances.gouv.fr) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce l'Ukraine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine par un don d'un montant de 719€ (1€/habitant de la commune) auprès du FACECO, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PROPOSITION DE REBAPTISER LA « PLACE DE LA MAIRIE »

Monsieur le Maire rappelle le souhait du Conseil Municipal de rebaptiser la « place de la mairie » en « place Danièle BEROT » ou « place Dany BEROT » afin de rendre un hommage durable à son engagement et son dévouement durant tous ses mandats.

Renseignements pris auprès du service juridique de l'ADCL, il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies et places publiques qui dépendent du domaine communal (Conseil d'Etat du 2 décembre 1991 « commune de Montgeron »).

Ainsi, dès que le choix de la dénomination précise de la place aura été fait, le Conseil Municipal devra adopter une délibération motivée quant au choix légitime du nouveau nom et devra autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches en découlant (changement des plaques indicatives, information auprès de la Poste, IGECOM 40, ...).

QUESTIONS DIVERSES

Bâtiments

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut prêter attention au mur du cimetière qui se dégrade et prendre conseil auprès d'un maçon pour savoir ce que l'on peut faire.

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres pour la construction de l'atelier communal est en cours jusqu'au 05 avril 2022 à 12h00. A l'issue, la Commission d'Appel d'Offres se réunira pour l'ouverture des plis.

Voirie

Le curage des fossés communautaires est fait. Il restera un jour de pelle plus tard dans l'année.

Le curage des collecteurs non classés : Bonnehoun et chemin de las Pountes va être réalisé prochainement.

En ce qui concerne le curage des collecteurs classés (route de l'Escloupé et route de Misson) le SVBL va nous aider à remplir le dossier de demande pour la DDTM.

SIETOM

Il a été décidé en concertation avec le SIETOM que le tri sélectif serait installé à l'intersection de la route des Pyrénées et du chemin du Rachou. Le terrassement est fait. Il sera opérationnel prochainement.

Monsieur le Maire informe que les taxes d'enfouissement vont considérablement augmenter (37 €/T à 65 €/T en 2026). Il ajoute que cela aura des répercussions sur la TEOM qui augmentera de 25 à 30% pour 2022.

SIVU DES ARRIGANS – Lac de Tastoia

Monsieur le Maire présente le budget du Syndicat qui a été voté le 24 mars dernier. Les participations des Communes adhérentes restent inchangées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h44

NOMS	SIGNATURE
ARAUJO Nolwenn	
BÉGU Sandrine	
BELLOCQ Franck	
CAZEAU Sébastien	
CRABOS Alain	
FRANCOIS Serge	
LABORDE Philippe	
LAFAYE Bertrand	
LAMARQUE Jean-Pierre	
LASCOSTES Gilles	
MARIE Isabelle	
NOUGARO Aurélien	
SAINT GERMAIN Caroline	
SANDRÈS Cathy	
SLOSTOWSKI Nelly	